



RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les cinq ans, sous l'égide de l'INSEE. Pour la campagne de 2021, la commune de Taninges cherche

Des agents recenseurs

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants et au traitement des données saisies directement sur Internet par les administrés, du **21 janvier au 20 février 2021**.

Missions:

- Déposer les bulletins et les notices aux domiciles des personnes (boîtes aux lettres ou remise en mains propres)
- Recenser auprès des personnes leur choix en matière de transmission de leurs données (collecte sur place ou saisie par les personnes elles-mêmes sur Internet¹)
- Assurer les collectes (ou les relances) des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée
- Rendre compte **quotidiennement** de l'avancement du travail et faire état des situations particulières **au coordonnateur communal**, acteur central dans la démarche.

Profil recherché:

- Etre libre de tout engagement pendant la période du recensement et sur 4 jours maximum courant janvier
- Ténacité et grande disponibilité quotidienne (collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée, travail obligatoire le mercredi et le samedi)
- Etre en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode)
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue
- Aisance en saisies informatiques
- Discrétion, confidentialité et neutralité
- Permis B, véhicule personnel et téléphone portable exigés

Pour tous renseignements, contacter le service des Ressources Humaines à la Mairie de TANINGES au 04 50 34 20 22 ou par mail : rh@taninges.fr

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur CV ainsi qu'une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire - 75, avenue des Thézières - 74440 Taninges - Email : rh@taninges.fr

Elles seront reçues par le coordonnateur communal, un coordonnateur suppléant et la gestionnaire des Ressources Humaines. A cette occasion, le coordonnateur communal expliquera à l'agent recenseur sa fiche de poste et les points de vigilance, ainsi que les conditions de rémunération.

Le Maire,
G. PEGUET

¹ www.le-recensement-et-moi.fr